

## COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL  
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 24/07/2019

Reçu en préfecture le 24/07/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190719-D\_20190719\_03-DE

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2019**

Date de convocation : 09 juillet 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juillet, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.  
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Brigitte PIERRARD et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

*Secrétaire de séance* : M. Bernard DAUGAN.

### **2019-07-19/03 – SUBVENTION POUR LA FÊTE DE L'AGRICULTURE DES JEUNES AGRICULTEURS D'ILLE-ET-VILAINE**

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention émanant des jeunes agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, à hauteur de 1 € par habitant, dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture qui aura lieu à Saint Méen Le Grand les 24 et 25 août 2019.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer

